

LE SYNDICAT ÉNERGIES HAUTE-VIENNE (SEHV)

C'est l'organisme responsable du service public de l'électricité en Haute-Vienne.

■ LA CONCESSION EN QUELQUES MOTS

Le réseau électrique est une infrastructure publique. En Haute-Vienne, les communes se sont regroupées en un syndicat départemental pour assumer cette responsabilité : le SEHV. Celui-ci assure pour elles l'autorité organisatrice de la distribution. Il garantit une électricité disponible, de qualité et accessible à tous. En tant que propriétaire, il effectue lui-même d'importants travaux sur les ouvrages, et il contrôle la bonne gestion du réseau qu'il a déléguée à un concessionnaire.

Par la convention de concession signée le 6 juillet 1992, le SEHV a confié pour une durée de 25 ans la gestion du réseau à EDF ; soit en 2016 : Enedis pour la distribution d'électricité et EDF pour la fourniture d'énergie aux usagers bénéficiant du tarif réglementé de vente (TRV, Voir Glossaire).

■ LE CONTRÔLE DE CONCESSION

Le SEHV rend compte chaque année à ses membres et ses partenaires de l'activité de ses concessionnaires. Voici le rapport synthétique des indicateurs fournis par ceux-ci, sous réserve du contrôle en cours. Il est à noter que la plupart des données fournies omettent les quartiers de Limoges : Landouge et Beaune-les-Mines, pourtant inclus dans la concession du SEHV depuis 1955. Les données détaillées du contrôle sont disponibles sur simple demande.

■ LA CONCESSION EN 8 CHIFFRES



200 communes



250 367 habitants



147 949 usagers



1 184 GWh consommés en 2016



2 091 producteurs



12 747 km de réseaux

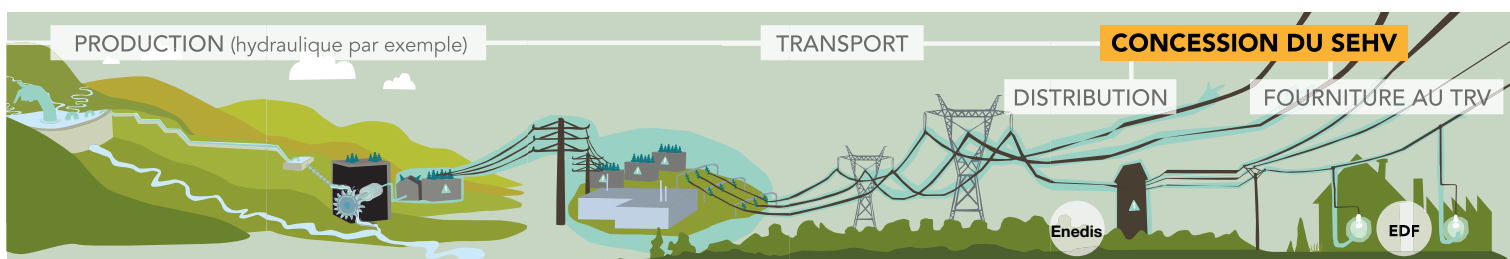


7 912 postes de transformation



489 Millions € de valeur brute patrimoniale

■ LA CONCESSION EN DESSIN



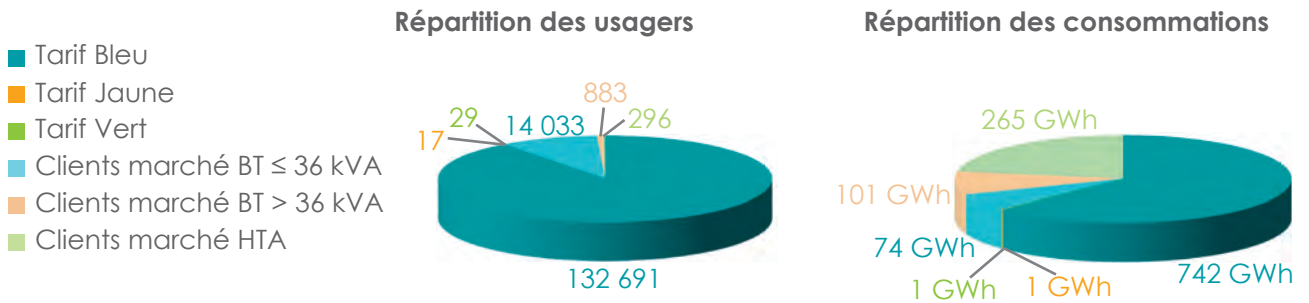
LES USAGERS

147 949 usagers

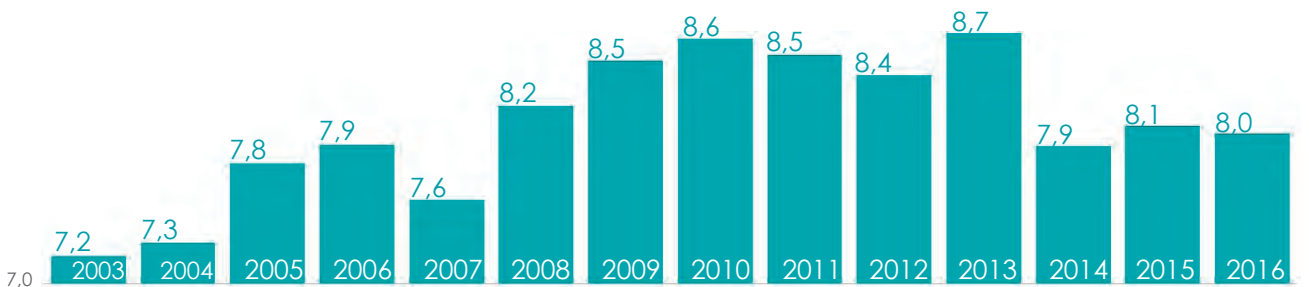


■ BILAN DES VENTES D'ÉLECTRICITÉ SUR LA CONCESSION

Les **147 949 usagers** de la concession (+0,5% par rapport à 2015) ont consommé **1 184 GWh (-0,1%)**, représentant **46,5 millions d'euros (+1,4%)** de recettes d'acheminement. La disparition des tarifs réglementés vert et jaune apparaît clairement sur les graphiques suivants. Restent quelques contrats dont la puissance souscrite ne dépasse pas les 36kVA.



Evolution de la consommation moyenne (MWh/usager)



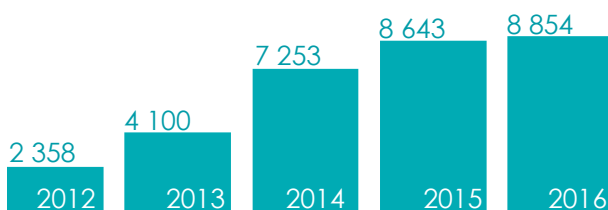
La consommation par usager a baissé de **-0,6%** dans l'année, malgré une température moyenne plus froide qu'en 2015, et une journée supplémentaire, 2016 étant une année bissextile. Cette évolution confirme une tendance à la stabilisation, voire à la baisse, des consommations d'électricité observée depuis 2012, hors variations climatiques.

■ SERVICES AUX USAGERS

Le Tarif de Première Nécessité (TPN)

Le nombre de bénéficiaires sur la concession a augmenté de **+2,4%** en 2016 et semble se stabiliser après des hausses importantes dues à l'automatisation de ce tarif. Le « chèque énergie » devrait le remplacer au 1^{er} janvier 2018.

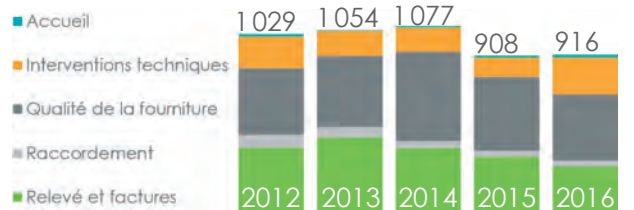
Evolution du nombre de bénéficiaires du TPN



Les réclamations des usagers à Enedis

916 réclamations en 2016 (+0,9%). L'item « interventions techniques » a doublé, passant de 11,8% à 22,5%. D'après Enedis, cela tient notamment à un nouveau codage des heures creuses.

Nombre de réclamations écrites par item



GLOSSAIRE

Tarifs réglementés de vente (TRV) : Il s'agit des prix historiques de l'électricité, fixés par les pouvoirs publics. Depuis l'ouverture des marchés de l'électricité à la concurrence, ils s'opposent aux offres à prix de marché, pour les prix sont librement fixés par les fournisseurs. Depuis le premier janvier 2016, seuls les TRV pour des puissances ≤ 36 kVA sont maintenus, soit uniquement le tarif « Bleu » et quelques exceptions.

LE PATRIMOINE

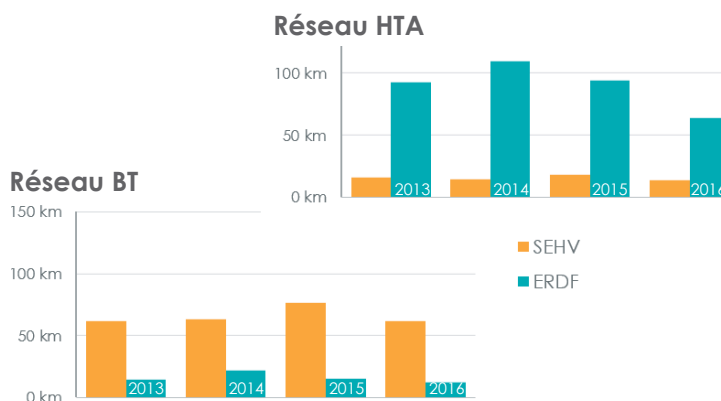
TRAVAUX ET OUVRAGES

12 747 km de réseaux

■ LES TRAVAUX RÉALISÉS

Au total, **151 km de réseaux ont été mis en service en 2016**, dont 92,3% en technique souterraine. Les travaux du SEHV sont principalement consacrés au réseau BT, ceux d'Enedis au réseau HTA.

Le déploiement des nouveaux compteurs communicants a commencé en Haute-Vienne en 2016 : 6 352 compteurs Linky ont été posés par Enedis.



■ LES OUVRAGES DE LA CONCESSION

Le patrimoine de la concession est notamment constitué de **6 876 km de réseau HTA (+0,3%** par rapport à 2015), de **5 871 km de réseau BT (+0,4%)** et de **7 912 postes HTA/BT (+0,3%)**.

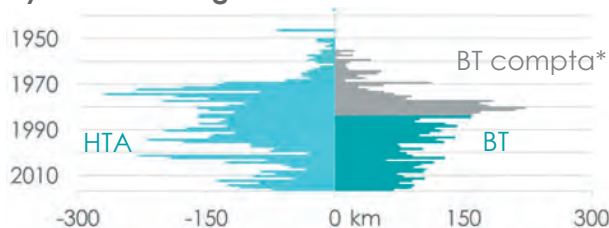
Longueur du réseau	HTA		BT		Nombre de postes HTA/BT	
	km	(%)	km	(%)		(%)
dont souterrain	2 270	33,0%	1 995	34,0%	sur poteaux (H61)	4 490 (56,7%)
dont aérien torsadé	4	0,1%	3 421	58,3%	cabines hautes	195 (2,5%)
dont aérien nu	4 602	66,9%	455	7,8%	cabines basses	3 227 (40,8%)
Total	6 876		5 871		Total	7 912

Enfouissement des réseaux

Le taux d'enfouissement des réseaux HTA (33%) et BT (34%) progresse régulièrement chaque année, fruit des travaux du SEHV et d'Enedis. En 2016, le réseau basse tension aérien nu représente 7,8% du réseau BT, contre 8,2% en 2015.

Âge des réseaux

Pyramide des âges des réseaux



	Réseau HTA	Réseau BT*	Postes HTA/BT
Âge physique moyen	29,3 ans	26,9 ans	29,1 ans
Durée d'amortissement	40 ans	40 et 50 ans	40 ans
Part des ouvrages au-delà de leur fin de vie comptable	28%	10%	29%

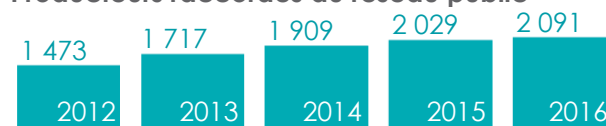
* Âges des réseaux BT avant 1984 sur la base de l'inventaire comptable à défaut d'inventaire technique daté.

La pyramide des âges inversée caractérise le vieillissement des réseaux qui continue en 2016. Une part importante des ouvrages a dépassé la durée de vie comptable.

■ LES PRODUCTEURS RACCORDÉS AU RÉSEAU

2 091 installations de production étaient raccordées au réseau fin 2016, dont 2 037 producteurs d'énergie photovoltaïque (35,4 MW) et 47 producteurs d'énergie hydraulique (35,4 MW).

Producteurs raccordés au réseau public



GLOSSAIRE

- Réseau HTA : moyenne tension (Haute tension A) comprise entre 1 000 et 50 000 V.
- Réseau BT : basse tension entre 50 et 1 000 V.
- Postes HTA/BT : postes de transformation assurant la liaison entre les réseaux HTA et BT.
- Réseau aérien nu / aérien torsadé / souterrain : les câbles électriques sont soit aériens, accrochés aux poteaux électriques, soit souterrains. Les réseaux aériens peuvent être isolés : « torsadés », ou non isolés : « nus ».

489 M€ de valeur brute

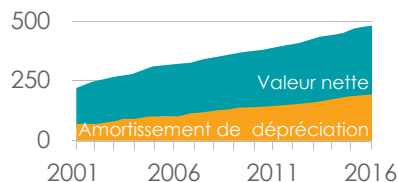


LA VALORISATION DU PATRIMOINE DE LA CONCESSION

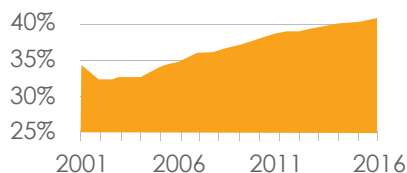
Le patrimoine de la concession est valorisé à 489 millions d'euros en 2016 (+3%). Il est amorti à 41,1% avec un vieillissement comptable qui se poursuit depuis 2002. Les provisions pour renouvellement baissent encore en 2016 (-5,1%).

	2014	2015	2016
Valeur brute	450 954 k€	475 122 k€	489 267 k€
Amortissement de dépréciation	181 063 k€	191 776 k€	200 848 k€
Valeur nette	269 891 k€	283 346 k€	288 419 k€
Provision pour renouvellement	33 106 k€	31 876 k€	30 251 k€
Taux d'amortissement	40,2%	40,4%	41,1%

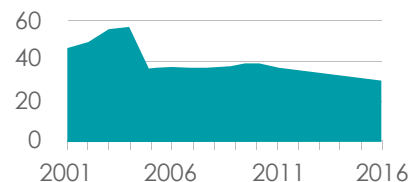
Valeur brute des ouvrages de la concession (M€)



Taux d'amortissement (%)

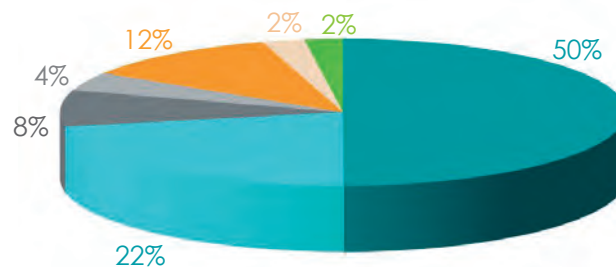


Provisions pour renouvellement (M€)



Répartition de la valeur brute des ouvrages

- Canalisations souterraines
- Canalisations aériennes
- Postes HTA/BT
- Transformateurs HTA/BT
- Branchements / Colonnes montantes
- Comptage
- Autres



LES INVESTISSEMENTS

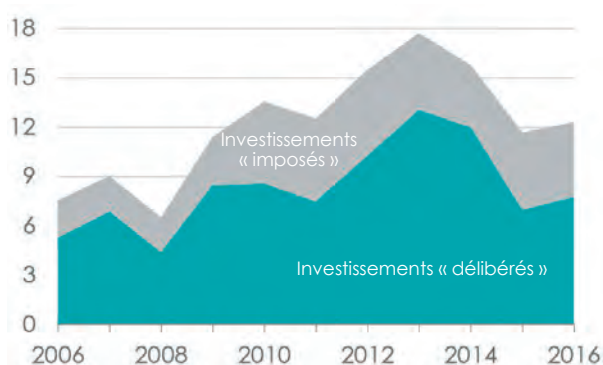
Les investissements d'Enedis se sont stabilisés en 2016 (+5,2%) pour atteindre **12,3 millions d'euros**. Ils restent toutefois significativement inférieurs à ceux de 2012 à 2014.

0,9 million d'euros ont servi au déploiement des nouveaux compteurs communicants.

Investissements « imposés » : raccordement des utilisateurs, déplacements d'ouvrages.

Investissements « délibérés » : tous les autres investissements : renforcement, renouvellement, sécurisation, amélioration de la qualité de la fourniture...

Investissements Enedis (M€)



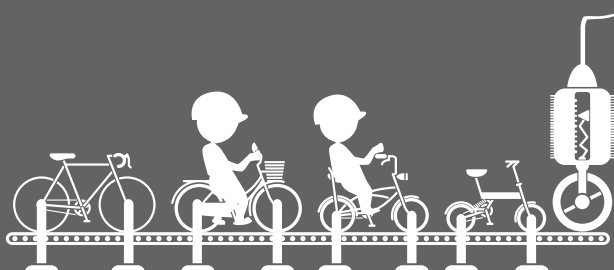
GLOSSAIRE

■ **Valeur et amortissement** : la valeur brute des ouvrages est leur valeur historique d'achat. Les ouvrages sont ensuite amortis en comptabilité, afin d'obtenir la valeur nette. Plus le taux d'amortissement est élevé, plus les ouvrages sont proches de leur fin de vie.

■ **Provisions** : elles sont constituées pour couvrir la différence entre la valeur brute du bien et son coût futur de remplacement à l'identique. Depuis 2004, elles ne portent plus que sur les ouvrages renouvelables avant le terme de la concession.

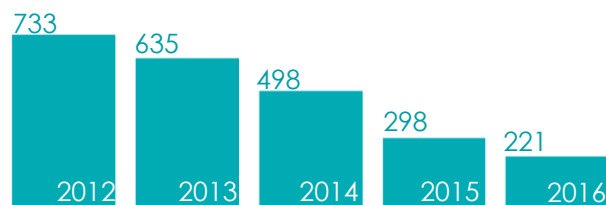
LA QUALITÉ DE FOURNITURE

93,9 min. de coupure/usager

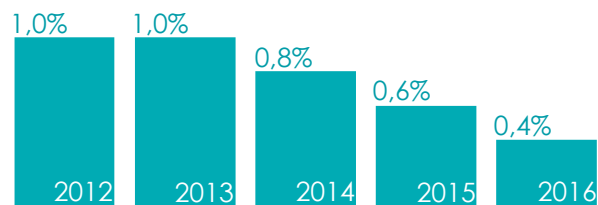


■ LA QUALITÉ DE LA TENSION

Nombre de clients mal alimentés (CMA)



Taux de départs en contrainte de tension

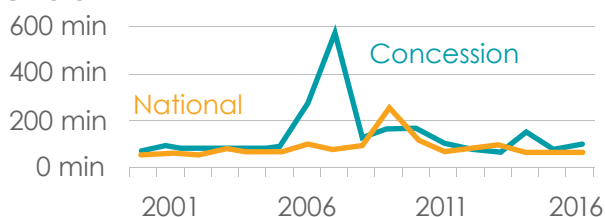


En 2016, le nombre de clients mal alimentés, évalué selon une méthode statistique, baisse encore et reste très faible sur la concession (0,2% des usagers). A noter que **la méthode d'évaluation favorise une sous-estimation du nombre de clients mal alimentés.**

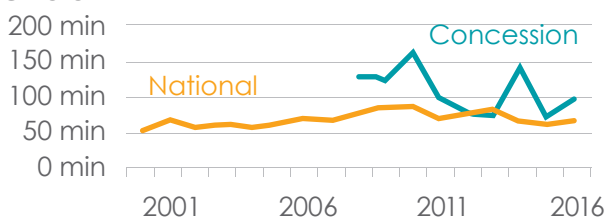
■ LA CONTINUITÉ DE LA FOURNITURE

En 2016, **le critère B de la concession a atteint 93,9 minutes (+35%)**, et le critère B HIX 92,3 minutes. Le temps moyen de coupure par client dépasse à nouveau significativement la moyenne nationale, qui reste relativement stable.

Critère B



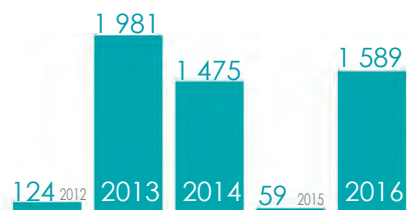
Critère B HIX



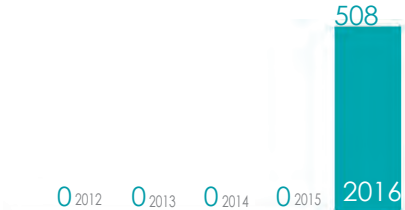
En 2016, Enedis a dénombré **454 coupures longues (+10%)**, **384 coupures brèves (+43%)** et **723 microcoupures (-37%)**.

Le décret du 24/12/2007 impose que le nombre d'usagers subissant plus de 6 coupures longues ou 35 coupures brèves ou plus de 13 heures de coupures longues cumulées sur l'année ne dépasse pas 5%. En 2016, Enedis a recensé **3,4% des usagers de la concession au-dessus de ces seuils.**

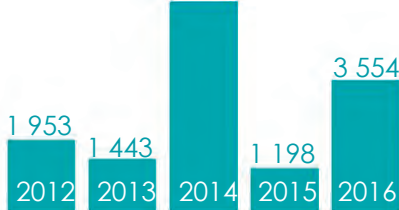
Usagers dépassant le seuil de 6 coupures longues (d'après le décret qualité)



Usagers dépassant le seuil de 35 coupures brèves



Usagers subissant plus de 13 h de coupures longues sur l'année



GLOSSAIRE

- Client mal alimenté (CMA) :** Un usager BT est considéré comme « mal alimenté » lorsque la tension sort de la fourchette (-10%, +10%) de la tension nominale (230 V).
- Critère B :** temps moyen de coupure par client toutes causes confondues (en minutes).
- Critère B HIX :** temps moyen de coupure par client hors incidents exceptionnels (en minutes).
- Coupe longue** (≥ 3 minutes), **brève** (entre 1 seconde et 3 min.), **microcoupure** (< 1 seconde).



Le Syndicat Énergies Haute-Vienne

8 rue d'Anguernaud
ZA Le Chatenet
87410 LE PALAIS-SUR-VIENNE

Tél. : 05 55 35 06 35
Fax : 05 55 35 49 01
sehv@sehv.fr

www.sehv.fr